

Appel à manifestation d'intérêt à destination des bureaux d'études

Dans le cadre du programme InTerLUD +
Montée en compétence et référencement des bureaux d'études pour la réalisation de chartes de logistiques urbaines et la réalisation d'actions en faveur d'une logistique urbaine durable

28 novembre 2023

InTerLUD+, programme porté :



LOGISTIC
LOW-CARBON



Avec la participation de



Introduction

Cet appel à manifestation d'intérêt relève d'une action du Programme d'Innovation Territoriales et Logistique Urbaine Durable + (InTerLUD+) mis en place dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Il a été approuvé le 12 janvier 2023 par le Ministère de la Transition Ecologique. Les porteurs de ce programme sont le Cerema, Logistic Low Carbon et Rozo.

Le Programme InTerLUD+ vise, sur une période de quatre ans, à accroître le déploiement des chartes LUD, outil structurant pour accompagner la mutation des activités de logistique et mener une action concertée entre les acteurs, tout en soutenant l'ingénierie nécessaire à leur mise en œuvre. L'ambition de InTerLUD+ est d'accélérer la mise en œuvre des actions qui découlent des dynamiques territoriales engagées, en finançant leur démarrage opérationnel, en soutenant des expérimentations innovantes, en mettant à disposition des outils et formations dans un centre de ressources pérenne.

L'objectif d'ici au 31 décembre 2026 (fin du programme) est d'accompagner la réalisation et la mise en œuvre de 61 chartes. Ces chartes visent à adopter un plan d'action partagé et opérationnel, sur la base d'un diagnostic partagé et hiérarchisé des enjeux territoriaux.

Le programme InTerLUD+ a également pour objectif d'accompagner la réalisation de 120 actions des chartes dans les territoires.

Pour en savoir plus sur le programme InTerLUD+ : www.interlud.green



Sommaire

Contexte : accompagnement des EPCI dans la réalisation de chartes de logistiques urbaines durables4

1. L'accompagnement territorial proposé par InTerLUD +4
2. Financement des EPCI accompagnés4
3. Objet de cet appel à manifestation d'intérêt auprès des bureaux d'études4

Critères et conditions pour candidater à cet appel à manifestation d'intérêt et être référencé sur le site InTerLUD+5

1. Expérience.....5
2. Conditions pour être référencés sur le site InTerLUD+ et pouvoir réaliser des chartes ou des actions de logistique urbaine de collectivités accompagnées par InTerLUD+5

La formation à la démarche d'engagement volontaire en faveur de la logistique urbaine durable5

1. Objectifs pédagogiques de la formation5

Modalités de réponses au présent appel à manifestation d'intérêt : 6

1. Enregistrement de la candidature6
2. Information des candidats retenus6



Contexte : accompagnement des EPCI dans la réalisation de chartes de logistiques urbaines durables

Le Cerema et Logistic Low Carbon, en charge du déploiement opérationnel du programme, proposent aux territoires dont les EPCI s'inscrivent dans la démarche InTerLUD+, un accompagnement pour réaliser sur leur territoire une charte de logistique urbaine durable, en concertation avec les acteurs publics et économiques et pour l'accompagnement à la réalisation d'actions des chartes finalisées dans les territoires.

1. L'accompagnement territorial proposé par InTerLUD +

Cet accompagnement territorial consiste en :

- Des formations spécifiques sur le pilotage d'une démarche d'engagement volontaire en faveur de la logistique urbaine sont destinées aux collectivités (techniciens et élus),
- Un financement pour la réalisation des chartes (poste de chargé de mission en interne à la collectivité, assistance à maîtrise d'ouvrage, études...),
- Un financement pour la réalisation des actions (poste de chargé de mission en interne à la collectivité, ingénierie pour la réalisation de l'action)
- Un accompagnement dédié aux collectivités via l'intervention d'un expert du Cerema,
- Une mobilisation et un accompagnement de Logistic-Low-Carbon auprès des acteurs économiques du territoire afin de faciliter leur participation à la démarche et/ou à la réalisation des actions.

2. Financement des EPCI accompagnés

Les EPCI qui sont accompagnés par le programme InTerLUD+ bénéficient d'un financement pour recruter des bureaux d'études qui réalisent ces chartes sur les territoires (AMO sur l'ensemble de la démarche, réalisation d'études de diagnostic de la logistique urbaine du territoire, etc..) ou des bureaux d'études recrutés pour l'ingénierie de la mise en place des actions des chartes.

3. Objet de cet appel à manifestation d'intérêt auprès des bureaux d'études

Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux bureaux d'études intéressés pour réaliser des chartes de logistique urbaine ou de l'ingénierie pour des actions de logistique urbaine durable des EPCI accompagnés par InTerLUD+ et reste ouvert sur toute la durée du programme InTerLUD+.

Ce référencement est gratuit et obligatoire pour les bureaux d'études qui souhaitent proposer une offre de service aux EPCI accompagnés par InTerLUD+ : les aides financières utilisées pour financer l'intervention des bureaux d'études, sont en effet conditionnées au référencement de ces bureaux d'études sur le site InTerLUD+, comme ayant été formés à la méthodologie nationale des chartes de logistique urbaine durable.

Critères et conditions pour candidater à cet appel à manifestation d'intérêt et être référencé sur le site InTerLUD+

Public : Bureaux d'études avec chefs de projets ou chargés d'études ayant vocation à accompagner des EPCI engagés dans le programme InTerLUD+.

1. Expérience

La sélection des prestataires référencés sera basée notamment sur les critères d'expérience et de compétence dans les domaines suivants :

- Expérience auprès des collectivités territoriales, dans le domaine des transports et de la mobilité
- Expérience dans le domaine de la logistique urbaine
- Compétences techniques sur les diagnostics de logistique urbaine et de flux de marchandises en ville
- Compétences en matière de démarches participatives de concertation
- Compétences en conduite de projet

L'examen des candidatures sera effectué en tenant compte des critères d'expérience et de compétences décrits dans le point précédent.

2. Conditions pour être référencés sur le site InTerLUD+ et pouvoir réaliser des chartes ou des actions de logistique urbaine de collectivités accompagnées par InTerLUD+

- S'inscrire sur le site InTerLUD+,
- Se former à la démarche d'engagement volontaire en faveur de la logistique urbaine,
- Valider les acquis de cette formation par un entretien avec les partenaires du programme.

La formation à la démarche d'engagement volontaire en faveur de la logistique urbaine durable

La formation à la démarche se déroule entièrement à distance – pour un temps estimé de 9h.

1. Objectifs pédagogiques de la formation

- Connaître le cadre méthodologique de la démarche d'engagement volontaire en faveur de la logistique urbaine avec notamment des modules sur le contenu d'un diagnostic, la mise en place de la concertation avec les acteurs du territoire, l'élaboration d'un plan d'actions, et la rédaction d'une charte d'engagement.
- Rédiger les différents éléments composant une charte opérationnelle et engageante pour les signataires.
- Connaître les différents éléments composant une fiche-action.
- Utiliser la boîte à outil de la méthodologie : test de maturité, fichier de suivi de l'avancement des actions, calcul des gains environnementaux des actions.

Au terme de cette formation, les bureaux d'études seront ainsi à même de conseiller les EPCI engagés dans le programme InTerLUD+ tout au long de la démarche de concertation avec les acteurs économiques : de la

phase de diagnostic, à la signature d'une charte partenariale, jusqu'à la mise en œuvre et l'évaluation des actions.

Modalités de réponses au présent appel à manifestation d'intérêt :

1. Enregistrement de la candidature

- Sur le site InTerLUD+ : chaque candidat doit renseigner sa demande sur le site : via le lien : <https://www.interlud.green/acces-par-profil/bureau-detude-se-referencer>
- Réalisation d'un dossier comprenant une liste et la description des principales prestations similaires auprès de collectivités territoriales, réalisées au cours des trois dernières années indiquant l'objet, le montant, la date et le destinataire, ou d'une démonstration de la capacité du candidat à réaliser ces prestations.

2. Information des candidats retenus

Dans un délai de 15 jours après l'inscription en ligne et la réception du dossier par mail, le candidat sera contacté par le Cerema pour un entretien téléphonique afin d'inscrire le prestataire dans la démarche ou pour solliciter des éléments complémentaires pour vérifier sa capacité à réaliser les prestations attendues.

Pour toute questions relatives au présent appel à candidatures, merci de les transmettre par courrier électronique à l'adresse suivante : interlud@cerema.fr

InTerLUD+, programme porté :



Avec la participation de

